

## Règlements de la Municipalité de Papineauville

MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE  
MRC DE PAPINEAU  
PROVINCE DE QUÉBEC

### Règlement 2020-003

---

#### RÈGLEMENT 2020-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2004-03-03 ET VISANT L'AJOUT D'UN USAGE « UNIFAMILIALE EN RANGÉE » DANS LA ZONE 3-H

---

- CONSIDÉRANT que la municipalité de Papineauville est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage 2004-03-03 le 21 juin 2004;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que toutes nouvelles constructions situées au pourtour de son noyau villageois devraient se faire avec le moins d'étalement possible;
- CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la municipalité de Papineauville encourage le prolongement des rues existantes à l'article 9.1.1;
- CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme de la municipalité de Papineauville promouvoit le développement résidentiel dans les zones où il n'entre pas en conflit avec d'autres usages à l'article 1.1.3;
- CONSIDÉRANT qu'un projet de développement résidentiel est en cours dans la zone 3-H;
- CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est d'avis que l'usage unifamiliale en rangée doit être ajouté dans la zone 3-H;
- CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 10 mars 2020.
- CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 10 mars 2020;
- CONSIDÉRANT que via la résolution 2020-04-181, le conseil a statué que le processus entourant le règlement 2020-003 est un acte prioritaire et que son processus devait se poursuivre;
- CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement sans modification, a été adopté lors de la séance du 12 mai 2020;

#### EN CONSÉQUENCE,

**LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-003 DE LA MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE ORDONNE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1**

---

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 AJOUT D'UN USAGE DANS LA ZONE 3-H**

---

La grille des spécifications de zonage du règlement de zonage 2004-03-03 est bonifiée par l'ajout de l'usage « unifamiliale en rangée » dans la zone 3-H. Tel que montré dans la grille annexée au présent règlement et faisant partie intégrante du présent règlement.

## Règlements de la Municipalité de Papineauville


### ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

---

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

|  |               |
|--|---------------|
| Avis de motion:                                | 10 mars 2020  |
| Adoption du projet de règlement:               | 10 mars 2020  |
| Consultation du public par écrit : avis        | 29 avril 2020 |
| Adoption du second projet de règlement         | 12 mai 2020   |
| Avis public demande d'approbation référendaire | 13 mai 2020   |
| Adoption du règlement:                         | 9 juin 2020   |
| Approbation de la MRC de Papineau              |               |
| Avis de promulgation:                          |               |

  
Christian Beauchamp  
Maire

  
Martine Joannis  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière